

# Délibération n° 2019-06-26

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 12 décembre 2019

**Objet**

Autorisation à signer  
 l'avenant 1 au marché  
 d'exploitation des  
 installations de  
 chauffage, d'eau  
 chaude sanitaire, et  
 de VMC, avec gros  
 entretien, de l'Agglo  
 Pays d'Issoire

**Rapporteur**

JAMON Marc

**Date de convocation**

05/12/2019

**Date d'affichage du  
 compte rendu**

20/12/2019

**Nombre de  
 conseillers**

En exercice : 125

Présents : 86

Votants : 91

Pour : 91

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 12 décembre 2019 à 17h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
	BOYER Elie	
BRUN Pascale		CHALLET Vincent
CHANAL Jean-Paul		CHANY Georgette
CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges	CHAZALON Robert
	CODRON Maryse	COLLET Jean-Pierre
THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie	CORREIA Emmanuel
COSTE Yves		
CREGUT François	CROZE Yves-Serge	
	DENAIVES Catherine	
DESGEORGES André	DESVIGNES Jean	DRUELLE Jean-Claude
DUBESSY Florence	DUBOST Philippe	DYNDAS Eric
EMIREN Bernard (S)		FANJUL José
MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc	
GAUDRIAULT Damien		
GOUEZEC Jean-François		GRÉGOIRE Nathalie
	GUEUGNOT Jean-Pierre	
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
	LABUSSIÈRE Jean-Marc	LAGARDE Maguy
LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria	LE GAL Claude
LEGENDRE Denis		
LETELLIER Josiane	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	SUTY Lionel (S)	
MASSARDIER-POULOSSIER Marie-Laure	MASSEBOEUF Claude	
		NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELLISSIER Patrick	
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	PRADIER Laurent	RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard	TINET Georges
		VARISCHETTI Martine
VEISSIÈRE Bernard		

Absents ayant donné pouvoir (5) : BESSEYRE Fabien à DENAIVES Catherine ; BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine ; PELOU Michel à BACQUET Jean-Paul ; PETEILH Sandra à NICOLLET Michel ; SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (5) : CONTOUX Michel ; ESBELIN Nicole ; FRADIN Guy ; JAFFEUX Sébastien ; MARTINANT Pierre.

Absents (34) : BARBET Laurent ; BERENBAUM Émeric ; BERNARD Jean-Paul ; BONNAFOUX Daniel ; BOURGNE Françoise ; BRONNER Ulrich ; CHANIMBAUD Lionel ; CHEYNOUX Gérard ; COSTON David ; COSTON Marie ; DABERT Jean-Claude ; DE MULDER Jean-Pierre ; DESCOUTEIX GENILLIER Juliette ; ESPEIL Michel ; GARNAVAULT Philippe ; GAUTHIER Isabelle ; GIMEL Edwige ; GOYON Guy ; GREGORIS Cécile ; GUILLAUME Julien ; KAROUTZOS Christian ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; MARUCA Vincent ; MEALLET Roger-Jean ; MONIER FIEVET Jean-Marc ; MOREL Jacques ; NÔ Lucien ; ROCHE Roger ; RODDIER Gilles ; ROUBERTOU Didier ; TIXIER Luc ; TOULOUZE Michel ; ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

En 2018, la Communauté d'agglomération a lancé un appel d'offres pour l'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien, de l'Agglo Pays d'Issoire, pour une durée de dix ans et avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

L'Agglo Pays d'Issoire a contractualisé avec la société SA ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE COFELY, Agence Auvergne-Lozère, domiciliée ZI le Brézet, 16 rue Pierre Boulanger, 63017 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2, SIRET 552 046 955 02387.

Pour mémoire, les prestations à réaliser comprennent la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, la distribution et l'émission de chauffage y compris organes de réglages, le traitement d'eau (réseau de chauffage et d'ECS), et des prestations annexes.

Les prestations sont réparties en 1 tranche ferme, pour l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de traitement de l'air des bâtiments communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire et 2 tranches optionnelles pour le site Pôle Enfance et Jeunesse à Brassac-Les-Mines et pour le site École de Musique à Issoire.

Conformément à l'article 3 du Cahier des Clauses Particulières - modifications des conditions d'exploitation - l'exploitant s'engage à faire un effort continu dans la recherche de nouvelles économies, notamment par les mesures d'exploitation, qui lui seraient demandées.

Dans ce cadre, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité en cours d'exécution de rajouter au titre des prestations P1, P2 et P3, certains sites actuellement exclus du périmètre du présent contrat, et de procéder aux modifications relatives aux prestations P1, P2 et P3 suivantes :

- la consistance des prestations,
- la nature des prestations,
- les modalités d'exploitation des installations (exemple : recours à des énergies ou techniques nouvelles), notamment lorsque des considérations économiques, environnementales ou/et techniques le justifieront,
- l'ajout et la suppression de sites,
- l'amélioration de la technique d'exploitation par la mise en place de nouvelles prestations,
- la modification de locaux objets du présent marché dans le cadre de la politique de rénovation de l'Agglo Pays d'Issoire (travaux de réhabilitation, extension, restructuration, ...).

Pour mémoire :

- Prestations P1 : fourniture d'énergie ;
- Prestations P2 : conduite, surveillance, petit entretien ;
- Prestations P3 : garantie totale renouvellement de matériel.

L'avenant n° 1 a pour objet :

↓ **De fixer l'ensemble des cibles de consommation**

Lors de la signature du marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien entre l'Agglo Pays d'Issoire et ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE COFELY, le 29 septembre 2018, il était convenu entre les deux parties la rédaction d'un avenant suite à la première année d'exploitation du marché (une saison de chauffe (chauffage)) et ce afin de cibler au mieux les objectifs de consommations.

**Article 17 du Cahier des Clauses Particulières – clauses relatives au marché à intéressement :**

**17.1 – Principes généraux au marché à intéressement**

L'ensemble des cibles de consommations sont fixées pour la première saison (soit une facturation au réel la première année). Un avenant sera à rédiger à la suite de la première saison de chauffe pour fixer l'ensemble des cibles de consommations.

L'année 2018-2019 a fait l'objet d'une facturation au réel de l'ensemble de consommation de fluide ce qui a permis de fixer les consommations réelles.

Suite aux relevés les « NB » initialement prévus définis au marché initial ont été revus à la baisse (- 35 % en moyenne), hormis pour 4 sites (le centre Aqualudique, le Foyer des Jeunes Travailleurs, le gymnase de Champeix et la salle multi-activité/garage technique d'Ardes-sur-Couze) où ceux-ci sont conformes à l'appel d'offre de base.

*Pour mémoire : le « NB » désigne la base de consommation pour une rigueur climatique exprimée en DJU (Degré jour unifié, valeur de « froid » pour une année moyenne et en fonction de la situation géographique) pour un nombre de jour de chauffage.*

Les objectifs essentiels liés ce poste étant :

- De maîtriser au mieux les consommations, les budgets ;
- D'adapter les besoins ;
- De respecter les règles environnementales.

↓ **De modifier la formule de révision électrique**

Dans le marché conclu entre l'Agglo Pays d'Issoire et ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE COFELY, il a été convenu d'inclure le contrat de fourniture d'électricité du Centre Aqualudique d'Issoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2018 (date de début du marché) et le 1<sup>er</sup> janvier 2019 (date de souscription du contrat électrique) le prix moyen de l'électricité a augmenté passant de 98,90 € H.T. / MWh à 104,23 € H.T. / MWh.

Cette augmentation a donc entraîné un ajustement du forfait annuel d'électricité (annexe 1 de l'avenant joint) et donc une modification dans la formule d'intéressement électrique (article 4.5 de l'avenant joint).

**De supprimer les sites Maison M (P1 et P2), et Locaux Administratif : Malraux et Postillon**

La Maison M est la maison des archives située sur le site des Pradets. Elle fait partie de l'assiette foncière cédée dans le cadre d'un appel à projet.

Les locaux administratifs Malraux et Postillon sont des locations dont les baux sont arrivés à échéance le 15 novembre 2019. Suite au regroupement des services de l'Agglo Pays d'Issoire à la Maison des Services aux Pradets, ceux-ci n'ont pas été renouvelés.

**D'intégrer les travaux de remplacement des masses filtrantes pour le Centre Aqualudique d'Issoire (P3)**

Le Centre Aqualudique d'Issoire a ouvert ses portes au public en 2009. Il avait été préconisé le remplacement des masses filtrantes (filtres à sable) tous les 5 à 7 ans pour les eaux calcaires.

Dans le cas de la Ville d'Issoire, et au vu de la qualité de son eau, cette préconisation est repoussée à 10 ans.

Les masses filtrantes sont le cœur du système de filtration des bassins et donc responsables de 80 % de la qualité de l'eau. Elles sont composées de sable qui retient les impuretés.

Au fil du temps, le sable vieillit, s'use, se polit, retenant moins les impuretés, ce qui entraîne une eau plus trouble, une surconsommation de javel, une augmentation des chloramines et donc une dégradation de la qualité de l'eau et de l'air.

De même, les crépines (petits tubes fonctionnant comme filtre afin que le sable soit séparé de l'eau) sous l'action de la javel, durcissent, deviennent poreuses voire cassantes et risquent donc de se détériorer et de laisser passer le sable dans un bassin.

Le Centre Aqualudique d'Issoire comprend 7 masses filtrantes pour l'ensemble des bassins.

Le coût de remplacement est estimé à 119 237,50 € H.T.

Le remplacement de ces filtres pourra être programmé aux périodes de fermeture du Centre Aqualudique afin d'éviter tout désagrément pour les usagers (période de fermeture hors arrêt technique) et le personnel présent sur site.

**De mentionner l'affermissement de la tranche optionnelle 1**

La tranche optionnelle 1 consiste en la prise en compte des prestations P1, P2 et P3 pour le site Pôle Enfance-Jeunesse à Brassac-les-Mines.

L'affermissement de la tranche optionnelle 1 fera l'objet d'un ordre de service adressé au titulaire. Cet ordre de service mentionnera la date de début d'exécution des prestations de la tranche optionnelle 1 qui correspondra à la date de mise en service du bâtiment.

- L'incidence financière de l'avenant est de - 0,07 %.

	P1 chauffage en € HT / an	P1 électrique en € HT / an	P2 en € HT / an	P3 en € HT / an	Montant travaux P3 (filtration)	Marché en € HT / an	Marché en € HT sur la durée du marché	Marché en € TTC sur la durée du marché	% (avenant / marché de base)
<b>Marché de base</b>	148 734,48 €	75 955,55 €	45 325,64 €	24 096,94 €		294 112,61 €	2 941 126,10 €	3 529 351,32 €	
<b>Avenant 1</b>	134 866,93 €	80 048,64 €	43 578,39 €	22 153,29 €	119 237,50 €	280 647,25 €	2 939 175,36 €	3 527 010,43 €	-0,07%

- Le projet d'avenant est joint en annexe.

Il est précisé que la Commission d'Appel d'Offre réunie le 28 novembre 2019 a été informée de ce projet d'avenant.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- VU** les articles L. 1414-1, L. 1414-2 et L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales ;
- VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 139 ;
- VU** la délibération n° 2018-03-05 de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 26 juin 2018 autorisant le lancement de la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert pour le marché public d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien, de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** le marché n° 2018\_FCS\_0021 « Marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien, de l'Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 14 septembre 2018 relatif à l'attribution du marché n° 2018\_FCS\_0021 « Marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien, de l'Agglo Pays d'Issoire » à la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE COFELY ;
- VU** le projet d'avenant numéro 1 au marché n° 2018\_FCS\_0021 « Marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien, de l'Agglo Pays d'Issoire » ci-annexé ;

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**DÉCIDE, à l'unanimité :**

- **de valider la modification du marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien, de l'Agglo Pays d'Issoire, telle que ci-dessus exposée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage, d'eau chaude sanitaire, et de VMC, avec gros entretien, de l'Agglo Pays d'Issoire, tel qu'il figure en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document et à exécuter toutes les formalités nécessaires se rapportant à ces modifications tarifaires et à l'exécution de ce marché ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, d'une manière générale, à engager toute démarche et signer tout acte ou document relatif à la bonne exécution et réception du marché public.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 18/12/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 18/12/2019

Envoyé en préfecture le 18/12/2019

Reçu en préfecture le 18/12/2019

Affiché le



ID : 063-200070407-20191212-DEL\_2019\_06\_26-DE